

## Statut produits publicitaires.

Par Brigitte, le 25/06/2011 à 00:33

Bonjour,

Je suis responsable d'une boutique.

Je cherche à personnaliser un produit d'usage courant (personnalisation régionale) afin de le proposer à la vente. J'ai trouvé satisfaction auprès d'un site internet qui propose des produits publicitaires. Aie-je le droit, sans commettre d'infraction, de vendre ce produit, qui n'aura finalement plus, vocation publicitaire ? (le nom de l'enseigne n'apparaissant pas). Merci d'avance pour vos réponses (que j'espère, nombreuses).

Par mimi493, le 25/06/2011 à 00:56

vous n'expliquez pas assez pour qu'on puisse répondre